PROVINCE DE QUÉBEC
MJNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 avril 2025 à 20 h à la salle multifonctionnelle de Saint-Joseph-de-Kamouraska au 130, Route de l'Église.

Sont présents : Nancy St-Pierre, mairesse
Michel Bélanger, conseiller siège no. 1
Jérémy Huckle, conseiller siège no. 2
Charles Montamat, conseiller siège no. 3
Francis Boucher, conseiller siège no. 4
Manon Guérette, conseillère siège no. 5
Renaud Ouellet, conseiller siège no. 6

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 - MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par madame Nancy St-Pierre.

Monsieur René Dufour, directeur général et greffier-trésorier assiste à la séance

ACCEPTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

01-04-2025

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour. Sur ce, l'ordre du jour est accepté.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux et période de questions
   3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025
   3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2025
   3.3 Première période de questions
4. Correspondance
   4.1 Communiqué le dernier flip – Accès au logement au BSL
   4.2 Communiqué_FRR_2024_vf et Belvédère Sainte-Hélène (2)
   4.3 FQM – Appui Abolition-Programme Réno Région
   4.4 Vidéotron amélioration de la couverture cellulaire
5. Administration
   5.1 Ouverture du poste de soutien et de relève
   5.2 Entente de location – Ferme JF Ouellet
   5.3 Résolution - Projection Saint-Joseph-de-Kamouraska au Café de l'église
   5.4 Point des comités
   5.5 Point du maire
   5.6 Point du DG
6. Déneigement / Nil
7. Sécurité publique et civile
   7.1 Sécurité de la courbe DCRM-32043-33045 - Lettre signée
   7.2 Lettre aux municipalités - Crues printanières et informations connexes
8. Hygiène du milieu
   8.1 Installations septiques non conformes – Liste des maisons & chalets
9. Aqueduc – Égout – Matières résiduelles

9.1 Approbation des interventions en cours d'eau prévues en 2025 et demande d'acte de répartition (point reporté de la séance du 3 mars)
9.2 Ouverture des écocentres – Matières acceptées
10. Urbanisme
10.1 Adoption du second projet de règlement de zonage 293-2025 et des grilles
10.2 Avis Public de conformité CMQ
10.2.1 Mise à jour de l'échéancier des étapes
10.3 Résolution fonctionnaires désignés
10.4 Embauche de Bouchard Service Conseil – Développement promoteurs
11. Voirie
11.1 Quai route de l'église – Soumission
11.2 Achat d'un camion - Soumissions
11.3 Rapport LER-Réfection du Rang 5 Est -5014-03-01
12. Comptes à payer (mars 2025)
13. Commandites, adhésions et renouvellement
13.1 Membre Unité des Loisirs et du Sport – Bas-Saint-Laurent
14. Divers
14.1 Plan de développement local
14.2 Convention Artistes + Mun Art public Haut-Pays 2025 et affectation des œuvres par municipalité_2
14.3 Sentiers de marche St-Joseph
14.4 Souper de la Fabrique le 17 mai – Honorer les bénévoles
14.5 Lac à l'épaule_Résumé
14.6 Bilan Parc Régional du Haut-Pays de Kamouraska 2010-2024 et Compte Rendu Parc Régional du Haut-Pays de Kamouraska
14.7 Concert estival - Paysages sonores par Sophie P de Courval et Rino Bélanger– Contribution municipale de 1 000 $
15. Deuxième période de question
16. Levée de la séance

SUR PROPOSITION DE JÉRÉMY HUCKLE

APPUYÉ DE RENAUD OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-04-2025

3.1 ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire lecture en séance;

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

SUR PROPOSITION DE RENAUD OUELLET

APPUYÉ DE FRANCIS BOUCHER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

03-04-2025

3.2 ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire lecture en séance;

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

SUR PROPOSITION DE CHARLES MONTAMAT

APPUYÉ DE MANON GUÉRETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

3.3 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Sophie P. de Courval présente son projet « Paysages sonores, Projet de concert estival » pour lequel elle demande une aide financière de1 000 $. Le projet est accepté et **les détails du projet se retrouvent au point 14.7.**

4- CORRESPONDANCE

4.1 Communiqué le dernier flip - Accès au logement au BSL

Le dernier flip : un documentaire pour repenser l'accès au logement présenté au Bas-Saint-Laurent (voir document sur le nuage)

Saint-Pascal, 19 mars 2025 - À l'initiative de la MRC de Kamouraska, *Le dernier flip*, un documentaire percutant qui ouvre le dialogue sur la crise du logement et la démarchandisation immobilière au Québec, sera présenté au Bas-Saint-Laurent à trois occasions et ce, gratuitement.

Les présentations se feront à :

- **Rivière-du-Loup** au cinéma **Princesse, le 7 avril à 19 h**
- **Rimouski** au cinéma **Paraloeil, le 8 avril à 19 h 30**
- **La Pocatière** au cinéma **Le Scénario, le 9 avril à 17 h**

4.2 Communiqué FRR 2024

Dépôt par la MRC de son rapport annuel pour le volet 2 du Fonds Régions et Ruralité

04-04-2025

4.3 FQM – Résolution d'appui - Abolition-Programme Réno-Région

La municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision.

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme Réno Région, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défectuosités majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme Réno Région ait coûté moins de 18 M$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 $, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme Réno Région à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

Il est proposé par le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme Réno Région pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneebeerger, député de Drummond–Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- Votre député à l'Assemblée nationale Monsieur Mathieu Rivest, Député de la Côte-du-Sud
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités.

SUR PROPOSITION DE RENAUD OUELLET

APPUYÉ DE MICHEL BÉLANGER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

4.4 Vidéotron-Amélioration de la couverture cellulaire

Courriel de réponse de Ghilda Kassouf <Ghilda.Kassouf@videotron.com>

5- ADMINISTRATION

5.1 Ouverture du poste de soutien et de relève

L'offre d'emploi a été transmise à Le Placoteux et à Info-Dimanche et à tous les casiers de Saint-Joseph sous forme de bulletin.

Une première rencontre est prévue avec Doris Mignault le 16 avril prochain ; par la suite une rencontre sera organisée avec le comité des ressources humaines.

5.2 Entente de location de chambre - Ferme JF Ouellet

Une entente a été conclue avec JF Ouellet pour la location d'une chambre à l'étage du bureau municipal au tarif de 68$ par semaine/par chambre.

L'entente a été déposée sur le nuage.

05-04-2025 **5.3 Résolution - Loisir culturel municipal – Projection Saint-Joseph-de-Kamouraska au Café de l'église**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a prévu une enveloppe à son *Entente de développement culturel* (EDC) pour appuyer les municipalités dans la réalisation d'activités de loisir culturel municipal;

CONSIDÉRANT QUE le montant accordé dans le cadre de cette enveloppe est de 1 000 $ par an pour chaque municipalité;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une ou plusieurs activités de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par cette enveloppe;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION DE FRANCIS BOUCHER

APPUYÉ DE MANON GUÉRETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

QUE la municipalité demande un montant de 1 000 $ et s'engage à affecter le montant accordé en 2025 au paiement des dépenses engendrées par l'activité de loisir culturel suivante : **Projection Saint-Joseph-de-Kamouraska au Café de l'église** (approximatif : 4 projections : en juin, août, octobre et décembre)

QUE la municipalité s'engage à défrayer 20 % du montant demandé dans cette activité, soit deux cent cinquante (250 $) dollars ;

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de l'Entente de développement culturel de la MRC de Kamouraska et/ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité ;

QUE la municipalité s'engage à identifier la MRC de Kamouraska si elle réalise des publications liées à ce projet sur les réseaux sociaux afin que cette dernière puisse partager son soutien à l'activité;

Ce projet sera réalisé en collaboration avec un résident qui débute ses études en cinéma en septembre prochain. Le préliminaire du projet est déposé sur le nuage.

5.4 Point des comités

Charles Montamat – Gestion des matières résiduelles :

- ✓ Nombre de bacs – SUIVI
- ✓ Plastique agricole : la cueillette pourra se faire moyennant frais et sur demande. Les prochaines étapes :
  - évaluation des coûts :
  - deux sites possibles
  - choix offerts présentement : soit porter soi-même au site ou payer pour le transport

Manon Guérette – Bibliothèque :

- ✓ **Manon a rencontré Nancy B**
  - 25 enfants fréquentent la bibliothèque
  - Organisation d'une activité de Pâques
  - Il est possible de commander des livres et les faire livrer à la bibliothèque.

5.5 Points de la mairesse

Nancy St-Pierre - Présentation des rencontres auxquelles elle a assisté :

- ✓ KamEst
- ✓ MTQ concernant l'intersection rang 4 et l'arrêt près de l'école
- ✓ Rencontre développement domiciliaire

- ✓ Rencontre régie Alliance
- ✓ Rencontre comité de développement
- ✓ Rencontre sécurité publique
- ✓ Rencontre Tourisme Kamouraska

5.6 Points du D.G.

- ✓ TECQ – Reddition de compte-réconciliation complétée attend le retour de RCGT
- ✓ Envoi de la demande financière 2025-2026 au député pour financement discrétionnaire

6. DÉNEIGEMENT / NIL

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE / NIL

7.1 Sécurité des courbes du 4e Rang Ouest – Lettre du MTQ

Lettre du Ministère des Transports et de la Mobilité durable est déposée sur le nuage.

7.2 Lettre et documentation aux municipalités sur les crues printanières

Lettre du Ministère des Transports et de la Mobilité durable est déposée sur le nuage

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 Installations septiques non conformes- Liste des maisons et chalets

48 installations septiques fosses ont été répertoriées non conformes.

Le dossier sera remis à la MRC pour le suivi et marche à suivre.

9. AQUEDUC – ÉGOUT - MATIÈRES RÉSIDUELLES

06-04-2025

9.1 Reporté - Approbation des interventions en cours d'eau prévues en 2025 et demande d'acte de répartition

ATTENDU QUE plusieurs interventions en cours d'eau sont prévues par la MRC en 2025 et que la municipalité doit approuver par résolution l'approbation des projets prévus et que la répartition sera faite au mètre linéaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BÉLANGER

APPUYÉ PAR : FRANCIS BOUCHER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Joseph de Kamouraska appuie les travaux d'entretien sur le/les cours d'eau prévus par la MRC en 2025 et s'acquittera de la facture qui y sera associée.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Joseph de Kamouraska demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts en fonction du nombre de mètres linéaires de travaux réellement exécutés chez chaque propriétaire directement concerné.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Joseph de Kamouraska signifie son intention de contribuer à la hauteur de 25 % des coûts pour ces travaux.

QUE le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

9.2 Ouverture des écocentres – Matières acceptées

Dépôt de l'affiche des matières acceptées aux écocentres

L'affiche a été plastifiée et installée au bureau municipal, à la salle multifonctionnelle, à la caserne et à l'OTJ.

La publication a aussi été partagée sur FB.

Inclure l'information dans le prochain bulletin pour distribution dans chaque casier postal.

10. URBANISME

07-04-2025

10.1 Adoption du second projet de règlement de zonage 293-2025

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement révisé*, lequel est entré en vigueur le 24 novembre 2016 ;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, chapitre A-19.1 prévoit que la municipalité doit, dans les 2 ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité des règlements d'urbanisme au schéma ;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement abroge et remplace le *Règlement de zonage* numéro 127 de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska ainsi que ses amendements ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance tenue le 3 mars 2025 ;

ATTENDU QU'UNE assemblée de consultation publique a été tenue sur ce projet le 27 mars 2025, conformément à la Loi ;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

ATTENDU QUE la copie du second projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **CHARLES MONTAMAT,** appuyé par **MICHEL BÉLANGER** et dûment résolu à la majorité des membres présents, que le conseil adopte le projet de règlement numéro 293-2025 intitulé « *Règlement de zonage* », **FRANCIS BOUCHER,** signifiant son refus d'appuyer le projet de règlement ;

QUE le projet de règlement est annexé à la présente ;

QUE le greffier de la municipalité soit et est autorisée par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce projet de règlement ;

QUE des copies certifiées conformes de la présente résolution d'adoption et du projet de règlement soient transmises à la MRC de Kamouraska.

10.2 Avis Public de conformité CMQ

L'avis public de conformité est déposé sur le nuage et sera publié dans le Placoteux et sur nos babillards.

08-04-2025

10.3 Résolution- Nomination d'un fonctionnaire et de fonctionnaires adjoints responsables de la délivrance des permis et certificats pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska

ATTENDU QU'en vertu de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'une municipalité peut désigner un

fonctionnaire municipal responsable de la délivrance des permis et certificats par règlement;

ATTENDU QUE la règlementation d'urbanisme de la municipalité prévoit que le fonctionnaire désigné soit nommé par résolution du conseil aux fins de l'application de la règlementation d'urbanisme;

ATTENDU l'*Entente intermunicipale relative à la fourniture des services liés à l'application de la réglementation d'urbanisme* actuellement en vigueur;

ATTENDU QUE selon cette entente, la MRC de Kamouraska est notamment responsable de procéder aux embauches des fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificats;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a récemment procédé à l'embauche d'une nouvelle inspectrice en bâtiment et en environnement et qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles nominations;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR RENAUD OUELLET

APPUYÉ PAR MANON GUÉRETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le conseil municipal nomme madame Hélène Lévesque, inspectrice en bâtiment et en environnement, à titre de fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska

QUE le conseil municipal nomme également mesdames Janie Roy-Mailloux et Laura Bédard et messieurs David Veillette et Thibaut Trapé, inspecteurs en bâtiment et en environnement, à titre de fonctionnaires adjoints responsables de la délivrance des permis et certificats pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska

QUE la présente résolution abroge et remplace toutes les résolutions antérieures nommant un inspecteur en bâtiment et en environnement à titre de fonctionnaire ou de fonctionnaire adjoint responsable de la délivrance des permis et certificats pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska

QUE le conseil municipal autorise madame Nancy St-Pierre, maire, ou monsieur René Dufour, directeur général et greffier-trésorier, à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

10.4 Embauche de Bouchard Service Conseil – Développement promoteurs

Pour s'assurer du développement harmonieux des terrains des différents promoteurs dans le Rang 7 et en conformité avec le nouveau règlement de zonage et d'urbanisme il est proposé d'embaucher la firme Bouchard Service Conseils.

Le partage des coûts sera discuté lors de la rencontre. :

Rencontre prévue le 22 avril avec Guillaume Bouchard, Nancy St-Pierre, René Dufour, Robin Lapointe, Pierre Villemure, Sébastien Beaulieu, Claude Ouellet. Et William Lévesque.

11. VOIRIE

11.1 Quai route de l'Église

Une soumission est déposée et la permission de voirie est obtenue.

Après vérification auprès de la MRC pour de l'aide financière, aucun appel de projet pour le volet FRR avant l'automne 2025;

Par conséquent, une demande de commandite sera faite auprès de Desjardins et une vérification de possible subvention auprès de l'URLS.

09-04-2025 **11.2 Achat d'un camion**

Deux soumissions sont déposées soit :

Olivier Kamouraska Chrysler : Camion Ram 2019 Prix 30 989 $ + taxes

Impact Ford: Camion Ford F-150 2023 Prix 44 417,50 + taxes

ATTENDU QUE la municipalité doit se munir d'un camion nécessaire aux travaux publics;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé deux soumissions pour des camions usagés;

ATTENDU QUE le budget pour cet achat est de 46 600 $;

IL EST PROPOSÉ PAR JÉRÉMY HUCKLE

APPUYÉ PAR : MICHEL BÉLANGER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le contrat de vente soit octroyé à Impact Ford au montant 44 417.50$ plus 50% de la taxe provinciale soit 2 215.32, pour un total de 46 632.82 $, la TPS étant remboursable en entier.

QUE Madame Nancy St-Pierre, mairesse ou Monsieur René Dufour, directeur général soit autorisé à signer le contrat de vente dudit camion auprès d'Impact Ford;

QUE Monsieur René Dufour soit autorisé à faire des démarches nécessaires pour l'obtention du financement;

QUE Madame Nancy St-Pierre, mairesse ou Monsieur René Dufour, directeur général soit autorisé à signer auprès de Caisse Desjardins tous les documents inhérents à ce financement.

11.3 Rapport du laboratoire LER 5014-03-01

Le rapport est déposé aves ses recommandations.

10-04-2025 **12 – COMPTES À PAYER (pour le mois de mars 2025)**

SUR PROPOSITION DE RENAUD OUELLET

APPUYÉ PAR MICHEL BÉLANGER

Les comptes à payer s'élèvent à **: 102 373.96 $**

Les comptes incompressibles s'élèvent à : **4 761.08 $**

Le montant de la marge de crédit s'élève à : **0$**

13. COMMANDITES. ADHÉSION ET RENOUVELLEMENT

11-04-2025 **13.1 Adhésion à titre de membre de l'U.R.L.S. du Bas-Saint-Laurent**

La municipalité deviendra membre en avril au coût de 90 $ et pourra ainsi accéder aux appels d'offres.
https://urls-bsl.qc.ca/

SUR PROPOSITION DE CHARLES MONTAMAT

APPUYÉ PAR JÉRÉMY HUCKLE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

14. DIVERS

14.1 Plan de développement local

L'ébauche du plan corrigé sera fait en avril et la première rencontre du comité sera convoquée.

14.2 Convention Artistes Art Public et affectation des oeuvres

La convention est déposée ainsi que le partage des œuvres

14.3 Sentiers de marche (dossier à suivre)

14.4 Souper de la Fabrique le 17 mai - Honorer les bénévoles

Nancy St-Pierre s'occupera de la partie « Honorer les bénévoles »

14.5 Lac à l'épaule du 15 février– résumé

Le document est déposé sur le nuage et aussi répertorié sur le nuage à l'onglet : « Rencontres divers, Lac à l'épaule »

Un suivi quant à la progression des engagements est prévu le 2 juin 2025

14.6 Bilan et Compte-rendu Parc Régional du Haut-Pays de Kamouraska 2010-2024

Le bilan et le compte-rendu sont déposés sur le nuage

12-04-2025 **14.7 Concert estival - Paysages sonores par Sophie P de Courval et Rino Bélanger– Contribution municipale de 1 000 $**

Proposition de concert clé en mains pour l'été 2025 par Madame Sophie P. de Courval et Rino Bélanger et acceptée par le conseil municipal.

Musiciens: Sophie Poulin de Courval, saxophoniste Rino Bélanger, clarinettiste

Description: Concert d'été, répertoire varié Durée : 70 minutes avec une courte pause

Coût : 1000$.

Clauses supplémentaires : dans le cas où la vente de billets à la porte ou advenant une contribution volontaire

- ✓ si la vente billets excède 1 000$, 25% des sommes recueillies seront remises aux musiciens.
- ✓ Le solde des revenus supplémentaires servira de mise de fonds pour un prochain spectacle.
- ✓ Que madame de Courval et monsieur Belanger feront la promotion de leur concert.
- ✓ Que madame la mairesse invite Mme de Courval à une rencontre des maires pour faire la promotion de son activité.

SUR PROPOSITION DE JÉRÉMY HUCKLE

APPUYÉ PAR MICHEL BÉLANGER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

14.8 Varia

- ➢ Go Consigne – Effectuer des recherches sur les services disponibles
- ➢ Internet à la caserne : Voir avec Tommy à améliorer le service Internet.
- ➢

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

13-04-2025 **16. Clôture de la séance**

Heure 22 h 23

SUR PROPOSITION DE JÉRÉMY HUCKLE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

Nancy St-Pierre Mairesse	René Dufour Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

René Dufour
Directeur général et greffier-trésorier